

TERRITOIRES URBAINS

La lettre de France urbaine

Métropoles, CU, CA, villes centres et pôles métropolitains

124

Jeudi 08 mars 2018

A la Une

Délégation aux collectivités et à la décentralisation : audition de France urbaine



Le 7 mars, la Délégation aux collectivités et à la décentralisation a auditionné le président de France urbaine, qui avait par ailleurs appelé de ses vœux la création d'une telle instance.

En guise de préalable, et après avoir présenté l'association à l'instance nouvellement créée et rappelé le rôle nouveau des associations d'élus du fait de l'application concrète de la règle de non-cumul des mandats, **Jean-Luc Moudenc** a pu faire un point sur le positionnement de l'association quant aux différents éléments d'actualité relatifs aux collectivités.

Le président de France urbaine a ainsi pu rappeler que la contractualisation ne peut réussir que si elle est basée sur le dialogue et la confiance. S'agissant de cette question, il a également notamment été rappelé que l'association continuera de plaider pour que les dépenses imposées aux collectivités territoriales par l'État lui-



même (gestion des PACS, dédoublement des classes en REP, ...) soient exclues des dépenses de fonctionnement comptabilisées pour observer le respect des contrats ou pour qu'il soit possible de recourir à l'arbitrage de la Cour des comptes en cas de désaccord sur l'exécution du contrat entre l'Etat et la collectivité.

Jean-Luc Moudenc a également pu faire part aux députés des propositions de France urbaine en matière de refonte de la fiscalité locale. Rappelant d'abord que toute réflexion relative à cette dernière ne saurait s'exonérer d'une réflexion relative au système global de péréquation, il a ensuite été rappelé que l'architecture de la future fiscalité locale du bloc communal doit s'articuler autour de trois principes : reconquête de l'autonomie fiscale, retour fiscal de l'accueil des nouvelles populations et maintien d'une participation – même minime – des citoyens au financement des services publics locaux. Pour France urbaine, la refonte de la fiscalité locale se caractériserait concrètement par une réallocation du foncier bâti et une attribution – partielle ou totale – de la quote-part départementale de CVAE au bloc communal, la mise en place d'une contribution citoyenne et la révision des valeurs locatives des locaux d'habitation.

Enfin, le maire de Toulouse et président de Toulouse métropole a pu rappeler l'attachement de France urbaine à l'Alliance des territoires. Convaincus que le ruissèlement est une notion fictive, les membres de France urbaine expriment leur volonté de systématiser les synergies et coopérations, tant entre territoires urbains, périurbains et ruraux qu'avec les autres échelons de collectivités territoriales. Pour cela, le président de l'association a rappelé la nécessité d'initier un dialogue direct – sans intermédiaire – entre des acteurs sur des projets partagés (numérique, foncier, ...).

Act'Urbaines

[Service ferroviaire et LOM, France urbaine reçue par Elisabeth Borne](#)

08 mars 2018



France urbaine participe au groupe de travail sur la "modernisation du ferroviaire", dont la première réunion a eu lieu lundi 5 Mars. Autour de la Ministre, **Elisabeth Borne**, nous travaillerons chaque mardi matin jusqu'au 24 avril. Avec l'ensemble des acteurs concernés, nous aborderons successivement : La qualité du service ferroviaire ; l'ouverture du rail à la concurrence et aux territoires ; le rail au service des mobilités l'usage du réseau ferré ; le fret ferroviaire.

Nous travaillerons et nous exprimerons autant que possible dans une volonté de cohérence de l'ensemble des associations de collectivités et du GART, à l'instar de cette volonté portée notamment par Louis Nègre au titre de France urbaine et du GART.

La synthèse des « groupes miroir » préalables à la Loi LOM se tiendra à la fin du mois. Nous avons participé à chacune de ces rencontres. Tant nos propositions que nos positions, voire nos inquiétudes ont été le plus souvent entendues, et nous l'espérons, prises en compte.

La ministre des transports, **Elisabeth Borne**, a accueilli une délégation de France urbaine, présidée par **Jean-Louis Moudenc**, le 7 mars. A cette occasion, les élus ont réaffirmé notre volontarisme fort en matière de mobilités. Ce sont les grands territoires intercommunaux qui ont, depuis des décennies, fait le choix de transports

urbains fortement développés, mais également celui de la mise en pratique de l'alliance des territoires. La logistique, la place du vélo, les mobilités au service de l'emploi, la couverture des zones « blanches » en termes de mobilité nous engagent. France urbaine a insisté auprès d'**Elisabeth Borne** sur le rôle essentiel du versement transport en ce domaine, ainsi que sur l'importance, notamment sociale, de ces services du quotidien qui doivent justifier une TVA réduite.

[France urbaine et Régions de France renforcent leur collaboration](#)

09 mars 2018



France urbaine a reçu, ce mercredi 7 mars 2018, **Hervé Morin**, président du conseil régional de Normandie et de Régions de France, à l'occasion de son bureau bi-mensuel.

Durant cette rencontre, plusieurs points de réflexion commun ont été abordés, parmi lesquels :

- la stratégie des territoires quant à la politique de cohésion européenne (comment œuvrer de concert pour pérenniser les 15 milliards d'euros de FEDER et FSE attribués à la France, comment mieux co-construire les programmes opérationnels régionaux) ;
- la potentielle révision à mi-parcours des contrats de plan Etat-région ;
- l'association des métropoles au dispositif d'appui public à l'Export Business France (la question des modalités d'accès direct des métropoles à la base de données des investissements, tenue par Business France, a notamment été rediscutée).

Alors que les deux associations collaborent déjà étroitement, par exemple sur les sujets du sport – pour lesquelles elles ont une commission commune avec l'AMF et l'ANDES – ainsi que sur les actions de plaidoyer international en faveur de la territorialisation de l'alimentation; **Jean-Luc Moudenc** et **Hervé Morin** ont décidé de passer à la vitesse supérieure : "sachant que régions, grandes villes et agglomérations, métropoles partagent nombre de responsabilités communes, il convient non seulement d'intensifier la collaboration mais surtout de mieux le faire savoir". C'est dans cette perspective qu'une journée commune de séminaire sera organisée contribuant ainsi à réaffirmer et à illustrer l'efficacité du couple région/grandes agglomérations pour faire face aux défis du pays.

Contact : [Chloé Mathieu](#)

[France urbaine signataire de la lettre ouverte adressée au Président de la République sur la feuille de route pour l'économie circulaire](#)

08 mars 2018



Lettre ouverte des associations de collectivités au Président de la République :

La feuille de route pour l'économie circulaire ne doit pas servir de prétexte à la hausse des impôts !

Au moment d'aborder la phase conclusive des travaux d'élaboration de la feuille de route sur l'économie circulaire qui ont été lancés par le gouvernement en octobre 2017, le constat commun effectué par les membres de la plateforme des associations de collectivités pour les déchets – dont France urbaine – est celui d'une grande inquiétude quant aux projets du gouvernement d'augmenter de manière conséquente la Taxe générale sur les activités polluantes (TGAP) alors même que les mesures envisagées pour développer une véritable économie circulaire, à travers notamment l'écoconception des produits et la réduction des déchets non recyclables, paraissent très insuffisantes.

France urbaine, aux côtés de l'AdCF, Villes de France, Amorce et le Cercle national du recyclage, a ainsi fait part, dans une lettre ouverte au Président de la République publiée le 6 mars 2018, de son refus de cette vision exclusivement « punitive » qui conduit de fait à augmenter les impôts sans promouvoir véritablement le développement d'une économie circulaire.

[Le projet de loi Elan au Conseil d'Etat avant d'être présenté en Conseil des ministres le 4 avril : France urbaine rappelle ses positions](#)

08 mars 2018



Le projet de loi dit Elan (pour évolution du logement et aménagement numérique) a été récemment transmis pour avis au Conseil d'État. Il compte, à ce jour, 66 articles, répartis en quatre titres, visant à « construire plus, mieux et moins cher », à organiser « l'évolution du secteur du logement social », à « répondre aux besoins de chacun et favoriser la mixité sociale » et à « améliorer le cadre de vie ». Une présentation en Conseil des ministres est prévue mercredi 4 avril prochain. Présentation des principaux points du texte et du positionnement de l'Association :

Construire plus, mieux et moins cher : oui sur le principe (titre I)

Le premier titre du projet de loi ambitieuse, de manière assez classique, de « construire plus,

mieux et moins cher ». Il instaure deux nouveaux outils d'aménagement que sont les grandes opérations d'urbanisme (GOU) et le programme partenarial d'aménagement (PPA), tout en simplifiant les procédures d'urbanisme. Il prévoit, en particulier, un assouplissement des règles d'accessibilité des bâtiments et prolonge jusqu'en 2021 la possibilité offerte aux organismes HLM de recourir à la procédure de conception-réalisation.

Pour France urbaine, le texte met en avant de louables intentions que personne ou presque ne pourrait contester. Ainsi, les dispositions en matière



d'aménagement, de foncier et d'urbanisme contenues visent-elles à dynamiser et accélérer les opérations d'aménagement. Le PPA, réservé aux opérations complexes est un dispositif qui élargit la palette d'outils à disposition des élus locaux pour mener de grandes opérations d'urbanisme. Les signataires de ce PPA seraient l'Etat, l'EPCI et les communes concernées et des établissements publics pourraient y être associés. En revanche, il n'est pas prévu, à ce stade, que des organismes privés puissent être signataires des PPA.

A l'intérieur de ce dispositif, il serait possible de délimiter un périmètre de GOU. Inspirée du système des OIN, mais transposée à l'échelle de l'EPCI, ce serait le président de l'EPCI qui, à l'intérieur de la GOU, serait compétent pour délivrer les autorisations d'urbanisme. France urbaine est a priori favorable à de telles dispositions, dans la mesure où il s'agit d'une nouvelle possibilité à disposition des élus locaux et où elles peuvent effectivement permettre d'accélérer les procédures en matière d'urbanisme. L'Association alerte, toutefois, sur la multiplication des procédures dérogatoires, qui peut conduire à une perte de lisibilité du droit de l'urbanisme.

France urbaine salue également le signal donné pour améliorer la libération du foncier public à des coûts modérés, afin de favoriser les opérations d'urbanisme et, notamment la construction de logements : c'est ce que devrait permettre l'abaissement du seuil de surface de plancher consacré au logement à 50 % pour pouvoir bénéficier d'une décote, dans le cadre du dispositif de mobilisation du foncier public.

Réforme du secteur HLM (titre II) : quelles conséquences pour les grandes villes, agglomérations et métropoles ?

Le second titre, consacré au logement social organise la restructuration du tissu HLM, dans la suite de l'article 126 de la loi de finances 2018, qui décline la baisse concomitante des APL et des loyers pratiqués dans le parc social. Pour mémoire, le gouvernement s'était engagé, au terme de la conférence de consensus sur le logement au Sénat en janvier dernier, à inscrire cette réforme dans le texte et non pas à la mettre en oeuvre par la voie des ordonnances.

Le projet de loi revient sur les modalités de regroupements entre organismes HLM, ceux disposant de moins de 15 000 logements étant invités à se regrouper, soit au sein de groupes classiques (filiales d'une maison mère), soit au sein de sociétés de coordination, celles-ci pouvant prendre la forme de coopératives. Le texte prévoit la fusion des offices HLM au sein des intercommunalités, hormis dans la métropole du Grand Paris (MGP) où cette fusion doit



s'opérer au niveau de l'EPT et au sein des métropoles du Grand Lyon et d'Aix-Marseille Provence, qui peuvent garder plusieurs OPH sous leur rattachement. Le titre II consacre, par ailleurs, la création de sociétés de vente d'habitations à loyer modéré, chargées d'acquérir des logements sociaux pour les revendre. L'objectif des ventes aux locataires est fixé à 40 000 unités par an.

Pour France urbaine, le regroupement et la fusion des organismes HLM tels que souhaités par le gouvernement n'est pas une mauvaise idée en soi, a fortiori dans des territoires où l'éparpillement et la diversité des organismes dans leurs objectifs et la nature de leur parc nuisent à la déclinaison des politiques locales de l'habitat. A partir du moment où une réelle péréquation financière est organisée entre organismes (via notamment la CGLLS), le regroupement peut même être une opportunité. Dans tous les cas, l'Association veillera, dans le cadre de la discussion du projet de loi, à préserver les liens étroits entre opérateurs HLM et grandes villes, agglomérations et métropoles délégataires des aides à la pierre, celles-ci ayant vocation à être reconnues comme les véritables autorités organisatrices des politiques du logement, notamment social sur leur périmètre de compétences administratives, via leur programme local de l'habitat (PLH).

Un bail mobilité déjà contesté et un encadrement des loyers allégé (titre III)

Afin de « répondre aux besoins de chacun et favoriser la mixité sociale », le gouvernement envisage de créer un bail mobilité. Conclu pour une durée d'un à dix mois, il est destiné aux locataires en formation professionnelle, en études supérieures, en contrat d'apprentissage, en stage, ou en mission temporaire dans le cadre d'une activité professionnelle. Lors des travaux de la conférence de consensus au Sénat, ce dispositif avait été largement contesté par les participants, notamment les associations de locataires, considérant qu'il entérine une forme de précarité chez les jeunes et qu'il conforte les propriétaires, au détriment des locataires.

Le texte revient, en outre, sur l'encadrement des loyers, supprimant le dispositif récemment retoqué par les tribunaux à Paris et Lille, au profit d'une expérimentation pouvant être menée dans les cinq ans suivant l'adoption de la loi. Autrement dit, le gouvernement ne semble pas vouloir privilégier la voie coercitive sur ce dossier, attendant sans doute d'un futur choc d'offrir une baisse organisée des loyers dans le secteur privé, alors que ces derniers sont stables voire en recul ces derniers mois. A noter que le texte rend obligatoire la création d'observatoires locaux des loyers dans les métropoles dites tendues.



Cœur de ville et opérations de revitalisation des territoires (titre IV) : ne pas oublier les villes en déprise situées dans le périmètre des métropoles

Pour « améliorer le cadre de vie », le projet de loi définit, à son quatrième titre, les opérations de revitalisation de territoires (ORT), donnant une assise juridique aux projets que le gouvernement est sur le point d'identifier, dans le cadre du plan Action cœur de ville. France urbaine s'attachera sur ce point, lors du débat parlementaire, à ce que le législateur n'oublie pas les villes en déprise situées dans le périmètre administratif des métropoles.

France urbaine souhaite ici précisément émettre une alerte, quant à l'exclusion du dispositif du plan Action cœur de ville des villes situées dans le périmètre des métropoles. Le 17 janvier, **Jacques Mézard**, ministre de la cohésion des territoires a adressé, en effet, aux préfets de région et de département une instruction, visant à accompagner ces derniers dans l'identification des villes éligibles au plan, identification que les préfets étaient enjoins à faire au 15 février, afin que le comité de pilotage national sélectionne les villes à la fin du mois de février (cette échéance a été repoussée par l'Etat à « courant mars » finalement, sans date particulière).

Conformément à ce que le ministre avait annoncé, aucun critère démographique n'est retenu pour identifier ces villes moyennes qui représenteraient, selon le gouvernement, entre 200 et 250 communes. En revanche, l'instruction précise que le programme « s'adresse en priorité à des villes pôles d'attractivité hors périmètre des métropoles, dans lesquelles une action de redynamisation du cœur de ville est nécessaire ».

Bien que la formulation retenue dans la circulaire n'exclue pas complètement la possibilité pour des communes-membres d'une métropole d'être éligibles au plan Action cœur de ville, elle n'en demeure pas moins problématique, pour au moins deux raisons. D'abord, certaines villes « moyennes », membres de métropoles présentent de réelles problématiques de dévitalisation de leur centre et répondent, par ailleurs, en tout point à la description faite par le gouvernement quant aux cibles du plan, à l'instar de Roubaix (70% de la commune en quartiers prioritaires de la politique de la ville, forte vacance commerciale et centre classé en ZFU). Ensuite, la quasi-exclusion des communes-membres des métropoles de l'éligibilité au plan « Action cœur de ville » tend à conforter la dichotomie entre, d'un côté, les métropoles, qui seraient dans une situation supposée « confortable » et, d'un autre côté, le reste du territoire.

C'est pourquoi France urbaine entend attirer l'attention



du gouvernement sur la situation de certaines communes en difficulté incluses dans le périmètre des métropoles. Potentiellement et en ne se basant que sur des critères démographiques (villes de 10 000 à 80 000 habitants), ce seraient près de 300 communes qui seraient exclues du dispositif, représentant environ 7 millions d'habitants.

Recours aux ordonnances : vers une nouvelle hiérarchie des normes et un traitement des contentieux renforcé

Il est à signaler que le projet de loi prévoit d'autoriser le gouvernement à légiférer par ordonnances sur plusieurs sujets. L'exécutif pourra ainsi procéder par ordonnance pour permettre aux organismes HLM et SEM de construction de logements sociaux d'expérimenter une politique des loyers HLM qui prenne mieux en compte la capacité financière des ménages nouveaux entrants du parc social. Il est aussi prévu de recourir aux ordonnances pour renforcer la lutte contre l'habitat indigne (compétence intercommunale) et regrouper et mieux organiser l'ensemble des règles régissant le droit de la copropriété.

Les ordonnances seront également mobilisées pour accélérer l'aménagement et l'équipement des ZAC, simplifier et améliorer les procédures applicables au sein de ces zones et surtout simplifier des dispositions relatives aux obligations de compatibilité et de prise en compte des documents d'urbanisme. Le gouvernement souhaite là s'attaquer à un chantier important, celui de la hiérarchie des normes en matière d'urbanisme.

L'idée est de privilégier - dans une optique de simplification, de renforcement de la sécurité juridique et de meilleure prise en compte des politiques sectorielles dans les documents d'urbanisme - le seul lien de compatibilité, à la place des trois catégories de hiérarchie existantes (prise en compte, compatibilité, conformité). Ce chantier devrait s'étaler sur dix-huit mois et France urbaine a demandé à y être étroitement associée.

Le traitement des contentieux de l'urbanisme est un autre sujet prioritaire du gouvernement. Il représente un problème récurrent, qui est devenu prégnant dans les difficultés rencontrées pour concrétiser des projets. Il y avait 13 000 dossiers de contentieux en matière d'urbanisme en 2016 et partant environ 28 000 logements bloqués. Il s'agit à la fois de mieux encadrer la notion d'intérêt à agir et renforcer l'action en responsabilité contre les recours abusifs. Les effets des annulations des documents d'urbanisme seraient plus limités et un encadrement plus strict du référé serait envisagé.

[Rapport Orsenna : ouvrir les bibliothèques autrement](#)

08 mars 2018



Février 2018

Erick Orsenna et **Noël Corbin**, l'inspecteur général des affaires culturelles qui l'a aidé dans sa tâche de rapporteur, ont rendu leurs travaux au Président de la République et à Françoise Nyssen, ministre de la culture, le 20 février 2018.

Le rapport ([téléchargeable sur le site du ministère](#)) rend un hommage marqué au rôle croissant que jouent les bibliothèques et leurs agents dans divers services publics, au delà de leur mission initiale de lecture publique, et fait 19 propositions pour améliorer le service qu'ils rendent. L'extension de l'ouverture des bibliothèques est évidemment l'un des éléments proposés.

Le Ministère veut à présent s'emparer d'un certain nombre de ces propositions pour accompagner les collectivités territoriales volontaires dans une transformation des bibliothèques en maisons de service public culturel de proximité. Le ministère compte aider les collectivités à offrir un meilleur accès au plus grand nombre en faisant évoluer significativement les horaires d'ouverture des bibliothèques et l'accessibilité universelle à tous. Des schémas territoriaux seront élaborés avec les collectivités territoriales, notamment en termes de Contrat Territoire Lecture, Handicap, ressources numériques, éducation à l'information et apprentissage du français.

Trois axes principaux devraient guider l'action du Ministère :

I. Renforcer l'accès aux bibliothèques, en adaptant les horaires aux temps de vie, en modernisant l'accès aux prêts et en revalorisant les tâches des bibliothécaires. A cette fin, le ministère a abondé le concours des bibliothèques au sein de la dotation globale de décentralisation (DGD) à hauteur de huit millions d'euros. Toutefois, cet abondement est problématique pour nos collectivités à deux titres :

1. La DGD entre dans l'enveloppe normée des dotations aux collectivités, qui comprend l'ensemble des dotations. Elle est fermée : Bercy compense



systématiquement la hausse d'une dotation par une variable d'ajustement, en l'occurrence par une moindre compensation d'exonération fiscale. Ce qui implique que si le ministère de la culture (en toute sincérité) prend sur son budget huit millions d'euros pour les donner aux collectivités, Bercy va en enlever huit autres ailleurs.

2. La nouvelle contractualisation financière qui touche 322 collectivités les oblige à respecter une trajectoire d'augmentation de leurs dépenses de fonctionnement de 1,2% au maximum. La règle dictée au sein du PLF 2018 dit clairement que cette trajectoire est calculée à partir de début 2018 et ne peut changer après même si la collectivité recevait une nouvelle dotation, et ce même si elle vient de l'Etat. Il est donc évident que les directeurs financiers et les adjoints aux finances vont tout faire pour convaincre le maire/président de chaque collectivité de ne surtout pas accepter de hausse de leur part de DGD.

Ces deux raisons compliquent donc singulièrement le plan bibliothèque de la ministre, qui malgré toute sa bonne volonté risque d'être en échec à cause des règles de Bercy.

II. Elargir les missions des bibliothèques, pour y intégrer des services liés à la formation, à la citoyenneté, et plus généralement à tout ce qui peut être mis en place dans un souci d'émancipation et de lien social.

III. Développer les bibliothèques hors les murs, ou pour les publics empêchés.

Ces trois axes auront vocation à être développés dans un cadre partenarial renouvelé avec les collectivités territoriales. En outre, les nouvelles missions des bibliothèques pourraient ainsi être reconnues dans la loi, afin de fixer les principes qui règlent les bibliothèques à l'instar des lois relatives aux musées ou à la création.

[Education : nouvelles récentes... et informelles](#)

08 mars 2018

France urbaine a eu l'occasion de rencontrer le cabinet du ministre de l'Education nationale afin de faire le point sur les grands sujets portés par le Ministère actuellement, et qui auraient un impact sur les collectivités.



Les assises de la maternelle

Elles seront lancées les 27 et 28 mars au CNAM, à Paris, en présence de **Boris Cyrulnik**. L'après-midi du 28 devrait intégrer une séquence dédiée aux ATSEM et aux synergies autour de l'école, donc intégrer le point de vue des collectivités locales. Devraient être traités des sujets

tels qu'un nouvel âge de scolarisation obligatoire (3 ans plutôt que 6), la déscolarisation dans certains quartiers, le rôle des ATSEM...

Plan mercredi

Le Ministre tente d'obtenir un doublement de la PLSASH (l'autre nom du plan mercredi...), de 0,54 centimes à 1 euro. Le cabinet est plutôt optimiste sur ce plan, qui rentre pourtant difficilement dans les négociations du fond national d'action sociale (FNAS) au sein de la convention d'objectif et de gestion de la CNAF. Il semble en outre qu'un nouveau décret soit en préparation concernant les taux d'encadrement : il alignerait plus ou moins les taux dans les temps péri et extra scolaire dans la mesure où un PEDT nouvelle formule (c'est à dire où la qualité des activités aurait été validée par les services du ministère de la jeunesse de manière plus importante que précédemment) aurait été signé. Dans le cadre du plan mercredi, il est envisagé un taux relevant de l'actuel taux périscolaire en cas d'une seule demi journée de présence des enfants, et d'un taux intermédiaire entre le péri et l'extra scolaire si les enfants sont accueillis sur la journée entière.

Alliance des territoires sur le périscolaire

Le ministre envisage une réflexion avec les grosses communes qui mettraient en place des systèmes d'échanges de bon procédés (de compétences, d'animateurs, de transports d'enfants vers des centres...) dans le domaine du périscolaire avec les petites communes qui les entourent, que ce soit dans le cadre de l'intercommunalité ou pas. France urbaine vous invite à vous faire connaître si tel devait être le cas dans votre collectivité.

Santé scolaire

Une réflexion démarre actuellement entre le ministère de l'éducation nationale et le ministère de la santé sur ce domaine. Ce sujet, évoqué en commission éducation en

novembre 2017, a fait l'objet d'une audition des ministres **Jean-Michel Blanquer** et **Agnès Buzyn** par les commissions des affaires culturelles et de l'éducation et celle des affaires sociales de l'Assemblée nationale le 7 février dernier. Concernant le parcours d'éducation à la santé, le plan de lutte contre la pauvreté des enfants et des jeunes prévu pour le renforcer intégrerait des mesures visant à renforcer la pluri-professionnalité et à faire travailler les acteurs en réseau. Il est également envisagé de contractualiser avec les maisons de santé et les centres de santé pour qu'ils puissent intervenir à l'école afin de compenser le manque de médecins scolaires. D'autres mesures complémentaires sont envisagées.

Ecoles hors contrat

Un nouveau décret devrait venir faciliter le rôle du maire dans le contrôle de ces écoles. Il pourrait aussi renforcer l'obligation de suivi scolaire du maire.

[Pauvreté des enfants et des jeunes](#)

08 mars 2018



Le travail, auquel France urbaine a participé activement, pour la prévention et l'action pour la réduction de la pauvreté des enfants et des jeunes fera l'objet d'une remise publique à **Agnès Buzyn**, ministre des solidarités et de la santé, le 15 mars. Les propositions des sept groupes seront restituées par **Olivier Noblecourt**, délégué interministériel. Au-delà, nous nous inscrivons fortement dans une action durable en ce domaine. France urbaine sera ainsi invitée, et partie-prenante, lors du deuxième congrès international « Ensemble pour l'Education de la Petite Enfance ».

L'action importante de nos collectivités, tant de leurs élus que de leurs services, dans ce champ large des solidarités, de la petite enfance, de l'éducation, de la jeunesse ... va conduire logiquement France urbaine à mettre en place un groupe projet élargi autour sur ces actions locales prioritaires.

[Réforme de la gouvernance du sport : vers une expression commune des associations d'élus](#)

08 mars 2018

Depuis 2016, France urbaine et Régions de France travaillent en étroite collaboration, dans le cadre d'une commission dédiée au sport, pilotée par **Jean-Paul OMEYER**, vice-président de la région Grand-Est en charge du sport, en liaison avec **Joël BRUNEAU**, maire de Caen, président de la communauté urbaine Caen la



mer et référent sport à France urbaine. Parmi les travaux menés en commun figure la signature, fin 2017, à Chambord, en présence de la ministre des sports, **Laura FLESSEL** et d'**Olivier CARRE**, maire d'Orléans, président d'Orléans métropole au nom de France urbaine, d'un protocole de recommandations communes pour une gouvernance territoriale du sport de haut niveau (voir pièce jointe), paraphé par ailleurs par le CNOSEF, le ministère des sports, l'Association nationale des élus en charge du sport (ANDES) et le Comité paralympique et sportif français (CPSF).

Dans le cadre de la concertation nationale lancée par le ministère début 2018 avec l'ensemble des acteurs (Mouvement sportif, associations représentatives des collectivités locales, entreprises, fédérations et ligues sportives) sur la réforme de la gouvernance du sport, qui devrait s'achever au début de l'été, avec un projet de loi Sport et société annoncé pour fin 2018, France urbaine, Régions de France et l'ANDES ont souhaité que les associations d'élus dans leur diversité se rapprochent, pour faire valoir et défendre des positions communes.

C'est dans ce cadre qu'une réunion ad hoc s'est tenue, à Paris, le 28 février avec l'AMF et l'ADF, pour essayer de dégager des convergences et faire front uni face à l'Etat. Y participaient **David LAZARUS**, maire de Chambly, coprésident du groupe de travail sport de l'AMF et président de la CERFRES, **Jean-Paul OMEYER** pour Régions de France, **Marc SANCHEZ**, président de l'ANDES et **Roselyne BIENVENU**, adjointe aux sports de la ville d'Angers, vice-présidente d'Angers Loire Métropole pour France urbaine.

L'impératif d'une gouvernance simplifiée et plus transparente des instances sportives au niveau national et local, le rôle stratégique du bloc local, des métropoles et des régions dans le financement des grandes infrastructures et des sports de haut niveau ainsi que la préparation de prochains rendez-vous internationaux importants (Coupe du monde de rugby 2023, JO Paris 2024, etc) commandent d'éviter l'éparpillement et de poser des principes fondateurs, étant entendu que les collectivités locales sont aujourd'hui les principaux contributeurs du secteur et qu'à ce titre une place particulière doit leur être reconnue.

Du reste, les participants à la réunion du 28 février se sont mis d'accord pour éviter de relancer un énième débat autour du chef de filat en matière de gouvernance sportive. Il a été ainsi choisi de privilégier les coopérations entre les différents niveaux d'administration territoriale, de manière pragmatique et en prenant en compte la diversité des configurations locales, au service des pratiques sportives accessibles au plus grand nombre et de l'excellence pour tous.

Autant de sujets qui seront abordés lors de l'atelier



sport organisé le jeudi 5 avril à Dijon, de 14h30 à 16h, lors des journées nationales de France urbaine. Pour en savoir plus sur le programme, suivre le lien ci-après : <https://franceurbainedijon2018.fr>

Europe : Appels à candidature pour stimuler l'innovation

08 mars 2018



Prix pour l'innovation sociale

La population de l'Union européenne vieillit. Il y aura 75 millions de personnes de plus de 65 ans en Europe en 2020 et 88 millions en 2030. La proportion de personnes âgées de 65 ans et plus devrait passer de 17,5% en 2010 à 29,5% en 2060 dans l'UE-27.

Cela nécessite de reconsidérer les systèmes de mobilité existants afin de répondre aux besoins des personnes âgées et de lutter contre l'exclusion sociale et de soutenir la vie autonome, en particulier pour les personnes à mobilité réduite. Pour faire face à ce défi, la Commission Européenne a lancé le Prix pour l'innovation sociale, qui récompensera les meilleures solutions pour améliorer la mobilité des personnes âgées. : 1 000 000€ seront attribués à la meilleure solution et quatre lauréats recevront chacun 250 000€.

Le but du concours est de développer des solutions de mobilité innovantes et durables pour les personnes âgées (65+).

Les candidatures seront acceptées **jusqu'au 28 février 2019** et le prix sera attribué au deuxième ou au troisième trimestre de 2019.

Pour en savoir plus :

- Le site du prix :

<http://www.horizon2020.gouv.fr/cid125428/page.html>

<http://ec.europa.eu/research/horizonprize/index.cfm?prize=social-innovation>

- Contactez le point de contact national SHS : pcn-shs@recherche.gouv.fr

Prix pour la capitale européenne de l'innovation



Avec leur capacité à connecter les personnes, les lieux, les acteurs publics et privés, les zones urbaines sont des lieux propices à l'émergence de solutions innovantes. En 2014, l'Union européenne a reconnu ce rôle en décernant le prix Capitale européenne de l'innovation, suivie d'une seconde édition en 2016. S'appuyant sur le succès des deux premières éditions, le prix reconduit en 2017 a été décerné à la ville de Paris.

L'édition 2018 du prix Capitale européenne de l'innovation vient d'être lancée. Ce prix, doté d'1 million d'euros pour le lauréat, récompense les villes qui :

- * ont élaboré et mis en œuvre des politiques novatrices

- * cherchent à renforcer le rôle des citoyens dans la recherche de solutions locales et leur participation au processus décisionnel

- * facilitent l'attractivité de la ville envers les investisseurs, l'industrie, les talents de premier ordre et les entrepreneurs

- * créent des liens avec d'autres villes en coopérant avec elles, aidant à identifier et propager les meilleures pratiques à reproduire dans toute l'Europe.

Date de dépôt des dossiers : 21 juin 2018

En savoir plus :

<https://ec.europa.eu/research/prizes/icapital/index.cfm>

Pour vous accompagner dans votre candidature,

[contactez le PCN défi 6](#)

[L'Ihedeate avec l'Ecole urbaine de Sciences Po organise une conférence sur les voitures autonomes](#)

06 mars 2018



L'Ihedeate en association avec l'Ecole urbaine de Sciences Po organise une conférence avec **Patrick Pelata**, ex numéro 2 de Renault, conseiller en mobilité urbaine, sur le thème : *Voitures autonomes et déplacement à la demande : vers une révolution de la mobilité dans les villes ?*

Le jeudi 15 mars 2018 de 19h15 à 20h45

*Sciences Po, Amphithéâtre Emile Boutmy
27, rue Saint-Guillaume - 75007 Paris*

Animée par **Pierre Veltz**, Grand prix de l'urbanisme 2017

Plus d'infos : [Anne Mattioli](#) et [s'inscrire](#)

[Calendrier parlementaire de la semaine du 05 mars 2018](#)

08 mars 2018



Calendrier parlementaire de la semaine du 05 mars 2018

Initiatives villes et agglos

[Transparence : les élus de la ville de Paris peuvent publier leurs rendez-vous avec des lobbies sur une plateforme dédiée](#)



Depuis le mois de janvier, les élus de l'exécutif de la ville de Paris peuvent publier leurs rencontres avec les représentants des lobbies.

En novembre dernier, dans un souci de transparence et d'exemplarité, Anne Hidalgo a proposé aux élus du Conseil de Paris d'aller au-delà de la loi Sapin II en permettant à l'exécutif municipal et aux maires d'arrondissement de déclarer en ligne leurs rendez-vous avec les représentants d'intérêts inscrits au registre de la Haute Autorité pour la Transparence de la Vie Publique (HATVP).

Alors que la loi, applicable à partir de juillet 2018, fait reposer cette contrainte sur les lobbies, la ville de Paris a souhaité aller plus loin, en permettant aux élus eux-mêmes de déclarer leurs rendez-vous sur une plateforme dédiée et ce dès le début de l'année 2018. L'association Transparency International a accompagné la ville de Paris dans l'élaboration de ce nouveau dispositif. Les Parisiennes et les Parisiens peuvent désormais consulter la liste des rendez-vous des élus de Paris avec les lobbies [sur la plateforme « transparence » de la Ville](#).

« Nous sommes convaincus que la transparence est indispensable à l'exercice de la démocratie par les citoyens et permettra de renforcer la crédibilité de l'action publique », salue Mao Peninou, adjoint à la Maire de Paris en charge du fonctionnement du Conseil de Paris, qui a coordonné la mise en place de ce dispositif.



Source : Communiqué de presse mairie de Paris 20 février 2018

Agenda

14 mars 2018

[Commission DDTE, le 14 mars 2018](#)

21 mars 2018

[Vers une nouvelle politique de cohésion urbaine, un rendez-vous France urbaine, AdCF, FNAU, le 21 mars 2018](#)

28 mars 2018

[Commission Education , le 28 mars 2018](#)

05 avril 2018

[Journées nationales de France urbaine - 5 & 6 avril 2018 à Dijon](#)

16 mai 2018

[Conseil d'administration, le 16 mai 2018](#)

16 mai 2018

[Commission Education, le 16 mai 2018](#)

17 mai 2018

[Commission politique de la ville et cohésion sociale France urbaine/AMF/Ville & Banlieue, le 17 mai 2018](#)

24 mai 2018

[Commission urbanisme, logement, mobilités FU/ADCF avec la FNAU, le 24 mai 2018](#)

06 juin 2018

[Commission Finances, le 6 juin 2018](#)

12 juin 2018

[Commission DDTE, le 12 juin 2018](#)

20 juin 2018

[Commission Sécurité, le 20 juin 2018](#)

20 juin 2018

[Commission Education, le 20 juin 2018](#)

26 juin 2018

[2e édition Rencontres des finances publiques de France urbaine](#)

27 juin 2018

[Assemblée générale, le 27 juin 2018](#)

19 septembre 2018

[18e édition de la Conférence des Villes](#)

13 novembre 2018

[Commission urbanisme, logement, mobilités FU/ADCF avec la FNAU, le 13 novembre 2018](#)

Directeur de la Publication : Olivier Landel

Territoires urbains : une publication du Pôle communication-Information

France urbaine - 22, rue Joubert – 75009 Paris www.franceurbaine.org

URL source: <http://oldfu.inexine.net/publications/territoires-urbains/territoires-urbains-ndeg124-lettre-hebdomadaire-france-urbaine>